



RCS : MEAUX

Code greffe : 7701

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1988 B 00504

Numéro SIREN : 345 070 023

Nom ou dénomination : A.V.S. A VOTRE SERVICE

Ce dépôt a été enregistré le 25/11/2016 sous le numéro de dépôt 8852

SARL H.M.C.C.

Société d'expertise Comptable
Société de Commissaires aux Comptes
42, Boulevard de la Bastille
75012 PARIS

Hervé MINIOU

EXPERT-COMPTABLE
Commissaire aux comptes

Messaoud KERKACHE

D.E.S.S. de droit social

Alan MINIOU

EXPERT-COMPTABLE
Commissaire aux comptes
Diplômé en gestion de patrimoine

SARL AVS

94 Avenue Charles de Gaulle

77580 CRECY LA CHAPELLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION DE LA SARL AVS

EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Monsieur,

Vous avez envisagé de transformer la forme sociale de la Société en société par actions simplifiée (SAS).

En exécution de la mission de Commissaire à la transformation que vous m'avez confiée, en application de l'article L.224-3 et L.223-43 du Code de commerce, j'ai établi le présent rapport afin de vous faire connaître mon appréciation sur la situation de votre société, la valeur des biens composant l'actif social et sur les avantages particuliers stipulés et de me prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

J'ai effectué mes travaux selon les Normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux comptes applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées, d'une part, à analyser la situation de la société afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation, et d'autre part, à analyser les avantages particuliers stipulés et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date des derniers comptes et la date de mon rapport.

A

I. OPINION SUR LA SITUATION DE VOTRE SOCIETE

Mon analyse a porté sur une situation établie au 31 décembre 2015. La synthèse de mon analyse est la suivante :

-Capital souscrit versé	7 700 €
-Réserve légale	770 €
-Autres réserves	21 912 €
-Résultat	1 957 €
-Report à nouveau	-18 303 €
-Situation nette	14 036€

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société au 31 décembre 2015, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de ma part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

II. OPINION SUR LA VALEUR DES BIENS COMPOSANT L'ACTIF SOCIAL

La situation établie au 31 décembre 2015 fait apparaître les éléments suivants :

ACTIF	En €	PASSIF	En €
Valeurs incorporelles nettes	0	Provision pour risques	0
Valeurs corporelles nettes	22 703	Dettes financières	18 288
Autres valeurs financières	0	Dettes d'exploitation	30 397
Actif circulant	47 375	Autres dettes	5 266
<i>Dont disponibilités</i>	<i>13 117</i>		
Total	70 078	Total	53 951
		Actif net	16 127

Les montants portés au bilan représentent des valeurs en coûts historiques et ne préjugent pas de la valeur vénale.



III. CONCLUSION

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de mes travaux, j'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de ma part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

Je précise également n'avoir relevé aucun avantage particulier dans le projet des statuts qui m'a été communiqué.

Fait à PARIS, Le 30 juin 2016

Hervé Miniou
Commissaire aux Comptes
SARL HMCC
Société de Commissaires aux COMPTES
Inscrite auprès du de la Cour d'Appel de PARIS

